

ARRÊTÉ n°2026-PREF-DRCL/027 du 27 février 2026

**fixant l'état des listes candidates pour le 1^{er} tour de scrutin des élections municipales
et communautaires des 15 et 22 mars 2026 dans les communes
du département de l'Essonne**

La préfète de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral,

VU les lois organiques n° 2025-443 et la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 27 août 2025 portant nomination de Mme Fabienne BALUSSOU, préfète hors classe, en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 5 février 2025 portant nomination de Mme Julie BOUAZIZ, administratrice de l'État du deuxième grade, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès de la préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté n° 2025-PREF-DCPPAT-BCA-302 du 22 septembre 2025 portant délégation de signature à Madame Julie BOUAZIZ, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès de la préfète de l'Essonne ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

SUR proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les listes candidates enregistrées pour le premier tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2026 sont arrêtées telles qu'elles figurent en annexes dans chacune des communes du département de l'Essonne.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, affiché en préfecture de l'Essonne, en sous-préfectures d'Étampes et de Palaiseau, par chaque commune du département ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, les sous-préfets d'Étampes et de Palaiseau ainsi que les maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète déléguée
pour l'égalité des chances,



Julie BOUAZIZ

91 - Essonne / Evry (912)**91631 - Varennes-Jarcy****Proportionnel - Communes de 1000 habitants et plus****1 VARENNES-JARCY CHANGE AVEC VOUS**

	Candidat au conseil communautaire
1 M. GIRAUD Frédéric	OUI
2 Mme LE GOFF Sarah	OUI
3 M. DE SOUSA Alcino	
4 Mme MARTEAU Ingrid	
5 M. MARTIN Éric	OUI
6 Mme TONNOIR Véronique	OUI
7 M. BLANCHARD Julien	
8 Mme COLAS Valérie	
9 M. CASTELAIN Jean-Michel	OUI
10 Mme SARRAMEA Audrey	
11 M. GIRARD Damien	
12 Mme MEZU Émilie	
13 M. GAUDIN Pierre-Emmanuel	
14 Mme DE OLIVEIRA Elsa	
15 M. FERNANDES BARREIRA Saul	
16 Mme ACOURT Mila	
17 M. GARNIER Patrice	
18 Mme KREMER POINSIGNON Brigitte	

19 M. DARRAGI Mehdi

20 Mme RUELLE Sandra

21 M. SZTEMBERG Yann

2 Unis pour notre village engagés pour notre avenir

Candidat au conseil communautaire

1 M. BEZOT Bruno	OUI
2 Mme SAINTEN BOURGUIGNON Sophy	
3 M. ARMANGE Xavier	
4 Mme VINIT Dominique	OUI
5 M. DARMON Charles	OUI
6 Mme DAUTELOUP Maire-Laure	OUI
7 M. LOUIS Lionel	OUI
8 Mme LAUBRETON Sonia	
9 M. GUERRE Frederic	
10 Mme CIQUERA Christine	
11 M. TALON Stéphane	
12 Mme FARRANDS-LESAGE Estelle	
13 M. RODI Michael	
14 Mme SPECHT Faustine	
15 M. MERRIR Rachid	
16 Mme ELIZONDO NAPOLES Virginie	
17 M. VIOLIER Romain	
18 Mme JEANNOT Karine	
19 M. BALANGER Gregorie	
20 Mme REGENT Maurienne Axelle	
21 M. DEMARQUET Maxence	